

Décision relative à la composition du Conseil de service

DEC130796DR03

portant sur la composition du Conseil de service de la Délégation Ile-de-France Est

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10017DAJ du 21/01/2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC2001/178DR03, du 5 octobre 2001 portant sur la création d'un Conseil de service à la délégation Ile-de-France Est et de sa composition,

Vu le résultat des élections au conseil de service en date du 4 mars 2013.

Décide

Article 1er : Composition

Le Conseil de service est composé ainsi qu'il suit :

a) Membres de droit

Président : Brice KERBER, Délégué régional

Vice-présidente : Patricia SALAS-SCHUH, adjointe au délégué

b) Membres nommés :

Titulaires :

- Mme Cécile AIT-KACI (SRH),
- Mme Malika HEMERY (service logistique)

Suppléants

- M. Frédéric CLAUDE (SPS),
- M. Etienne FAURE (SSI),
- Mme Carole GAILLARD (SFC)

c) Membres élus :

Titulaires

M. Rachid SAMIAA
Mme Camille IMHOFF
M. Julien DARBORD
Mme Danièle BARBARAY

Suppléants

Mme Nathalie OLIVIER
Mme Amina HOCINI
M. Reza KETTOUCHE
M. Renaud RIVA

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à 4 ans et prend effet à la date de signature de la présente décision.

Article 3 : Compétences

Le conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4/03/2013

Pour le Président du CNRS
et par délégation,

Le délégué régional

Décision n° 130538INSHS portant rattachement de la gestion des crédits de l'UPS n°2776, à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

VU d ; N°82-993 DU 24-11-1982 mod. D. 84-155 du 01-03-1984 ; D. du 18-07-1997 ; DECn°159/87 du 02-12-1987 ; DEC n°952123SUNI du 13-09-1995 ; DEC, n°982608SUNI du 23-12-1998 ; DEC, n°998353DCAJ du 10-03-1999.

Art. 1^{er}. - Les crédits de l'UPS n°2776 , précédemment gérés par la délégation Paris A, seront à compter du 1^{er} janvier 2013 rattachés pour la gestion à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 2.- Concernant les agents affectés à l'UPS n°2776 en île de France, leur gestion est transférée à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04/03/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources
Xavier INGLEBERT